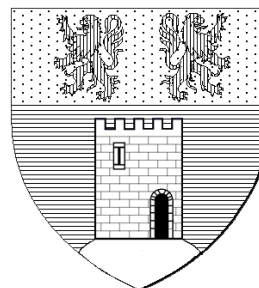


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 21 AOUT 2020

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, MICHEL Cédric, FEMY Michaël.

Absents : M. RICHAUD Guillaume.

Le Maire ouvre la séance à 21H00 en présentant les excuses de Guillaume RICHAUD.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

Le projet de compte-rendu est complété sur deux points et adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Le rendu du rapport de stage de Clémence MOREAU a été présenté à Calma le 13 août. Il s'agit d'un travail intéressant d'inventaire, d'analyse et de propositions qui constitue une base solide pour l'élaboration du dossier d'aménagement du village. Il sera mis en ligne sur le site et consultable en Mairie.

Un problème a été constaté au niveau du réservoir principal. Le disjoncteur s'actionne parfois pendant les orages occasionnant par la suite des petites coupures d'eau le temps de le réenclencher. Des vérifications sont à prévoir après les orages.

Établi le : 18/09/2020

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Suite à l'apparition de fissures sur plusieurs maisons sur la Place du Monument aux Morts et après divers contacts avec la Préfecture, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été transmise en vue d'un déplacement prochain du CEREMA de Lyon (Centre d'étude et d'expertise sur les risques).

François RISPAL a été prévenu pour intervenir sur la mise en sécurité de l'écurie SARLIN quand la vente aura été formalisée, le dossier se trouve chez la Notaire de Buis.

Des contacts sont en cours avec la Notaire de Sisteron pour l'acquisition du terrain MICHEL, la promesse d'achat a été transmise aux héritiers pour accord.

L'exposition de photos réalisée par le Luminaire dans les rues du village et au lavoir a été particulièrement appréciée.

L'élection du délégué du SDED s'est déroulée le 18 août en présence du Directeur du SDED qui a présenté le syndicat d'énergie et ses missions. L'élection se fait par communautés de communes et rassemblait Lachau, Laborel et Villebois. Yves BLANC a été élu à l'unanimité en qualité de titulaire, Madame Renée MAOUI, Maire de Laborel, en qualité de suppléante.

L'élection du Président des Maires du Canton se déroulera à Séderon le 28 Août 2020.

Autorisation a été donnée à la Famille d'Alain BENCE pour le dépôt de ses cendres dans le cimetière de Lachau.

La facturation de l'eau interviendra après la mise en place de PayFIP par les services fiscaux, système qui facilite le paiement dématérialisé.

Le Maire rappelle l'ordre du jour et donne lecture des délibérations prises suite au dernier Conseil.

3- RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE : LANCEMENT DU CHANTIER

Le dernier Conseil a mandaté le Maire pour négocier avec l'entreprise l'augmentation du prix de la grue de 10 000 € non subventionné. Un accord est intervenu permettant de rester dans l'enveloppe initiale du devis sans surcoût à prestations constantes.

La mise en place du chantier est fixée à la 1ère semaine de septembre. Des constats d'huissier seront effectués préalablement au démarrage des opérations. Les propriétaires voisins ont été prévenus.

Concernant le financement des travaux de 165 000 € HT, le montant notifié des subventions du Département est de 135 000 €. Une subvention sera sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes. *(délibération n°2020-47)*

Un premier acompte sera versé fin août.

Pour faciliter les opérations de trésorerie et en attendant le remboursement du FCTVA le Conseil Municipal approuve la contractualisation d'un crédit-relai de 150 000 € sur 2 ans au taux de 0.99 % auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche. Le remboursement du capital s'effectuera in fine. Les remboursements anticipés se feront au fur et à mesure de l'encaissement des subventions et sans pénalité. *(délibération n°2020-46)*

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

4- FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Suite à un questionnement de Christine, un échange s'instaure sur le fonctionnement des commissions.

Le Maire rappelle que le mandat débute et que le Conseil a été profondément renouvelé. Le terme commission est peut-être inapproprié. Il s'agit davantage de responsabilité et d'animation. Le but est que chaque conseiller ait en charge une responsabilité identifiée et qu'il puisse s'adjoindre d'autres conseillers pour travailler ensemble sur les compétences qui leur ont été confiées.

Le cadre d'organisation est libre, les responsables ne sont pas tenus de reproduire les anciennes méthodes. L'important est de ne perdre personne en route. Quand il y a des questions, il ne faut pas hésiter à les poser. Chacun a toute liberté pour s'organiser comme il l'entend.

Il ressort de ces échanges les éléments suivants :

- Une commission sert à préparer les travaux du Conseil,
- Elle est présidée par un conseiller qui joue le rôle d'animateur : Il convoque, prépare l'ordre du jour, anime, recueille des avis extérieurs, fait faire des devis, préparer des conclusions et propositions,
- La commission est composée de membres du Conseil mais peut être ouverte,
- Il y a tout intérêt à organiser des réunions ouvertes pour faire remonter le ressenti des habitants, leurs attentes, leurs propositions,
- Elle réfléchit sur un sujet et propose au Conseil Municipal des solutions,
- Les décisions sont prises en dernier ressort par le Conseil Municipal sur rapport de la commission,
- Chaque sujet est spécifique et il n'y a pas de modèle unique,
- De ce fait, la pratique sera nécessairement différente selon les thèmes,
- Concernant les devis, ils sont établis sur la base d'un cahier des charges sommaire, après mise en concurrence d'entrepreneurs si possible locaux, centralisés au niveau du Maire et ouvert uniquement et publiquement en Conseil,
- Seuls participent au vote les conseillers qui ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêt.
- Il est également important de garder des traces écrites de tout ce qui se fait et de réfléchir sur la forme à trouver pour un cahier de liaison et un tableau de bord synthétique.

5- BILAN DE LA FÊTE VOTIVE 2020

Dans un contexte de crise sanitaire, la fête votive a été préparée en coordination avec les services de la Préfecture sans bal, toutes activités regroupées autour de la Mairie et sans quête.

Elle a bénéficié d'une excellente organisation orchestrée par Cédric appuyé par les conseillers, les bénévoles, Marie-Pierre, les employés de la ComCom...

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Elle s'est bien déroulée autour des concours de boules qui ont enregistré une participation plus que correcte.

Cédric a arrêté sans tarder les comptes qui font apparaître des recettes pour 1 590 € et des dépenses pour 2 217.89 € soit un déficit de 627.89 €. La Commune a participé à hauteur de 600 €, Nathalie pour 350 €. Les dépenses sont essentiellement composées des prix des boules et des jeux d'enfants ainsi que l'assurance. Les comptes seront affichés et sont consultables en Mairie.

Un tour de table est effectué pour faire remonter les points positifs, les points négatifs, les enseignements et les améliorations à apporter.

Il ressort de ces échanges le double intérêt de codifier les choses et de mettre en place un véritable Comité des Fêtes le plus rapidement possible pour relancer la dynamique en l'ouvrant davantage.

6- PRÉPARATION DE LA TOURNÉE CANTONALE

Les conseillers départementaux et leurs suppléants se rendront à Lachau mercredi 26 août à 11 H 30 pour un échange et une évocation des dossiers pour 2021. La présence des conseillers est souhaitée.

A cette occasion, il sera procédé à point sur la consommation des crédits et l'état d'avancement des dossiers. Les questions relatives à la voirie et les amendes de Police sont également abordées.

Des questions à poser sont listées (chambre des vannes, ralentisseurs, marquage des places « handicapé », aire de jeux notamment).

En termes de demandes de subvention, seront proposées l'acquisition du terrain MICHEL en vue de l'aménagement d'un parking et d'une passerelle sur la Lauzence, la réhabilitation du pont de fer ...

7- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

La Communauté de Communes ne s'est pas réunie depuis la dernière réunion du Conseil.

En matière de transport scolaire, une dérogation a été obtenue pour le transport des écoliers de 5 à 6 ans. L'âge limite nécessitant la présence d'un accompagnateur avait été porté de 5 à 6 ans par la Région. Cette dérogation ne s'applique qu'à la seule année scolaire 2020/2021.

8- QUESTIONS DIVERSES

Signalements à traiter :

- Contenus des contrats d'assurance relatifs aux bâtiments et équipements communaux (station d'épuration, réservoirs...) à vérifier en vue d'une renégociation,

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

-
- Propreté des rues et notamment en période de fête,
 - Problème des incivilités au niveau des lieux de stockage des containers bien au-delà de la seule période de la fête du 15 août,
 - Intérêt de mettre en place des composteurs collectifs pour alléger le contenu des colonnes des déchets recyclables, sensibiliser les habitants et notamment les plus jeunes au tri et produire du compost à destination de tous (projet porté par Sandrine / voir avec la CCSB),
 - Vitesse excessive (demander l'abaissement de la vitesse de 70 à 50 km/h sur la RD 201),
 - Limiter les installations foraines à l'aire de jeux,
 - Apparition de trous dans la chaussée sur le pont du Chemin du renouveau.

À lancer :

- Élaboration d'un tableau de bord dématérialisé avec les actions à entreprendre et leur état d'avancement,
- Programmation de journées citoyennes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23h42

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet